



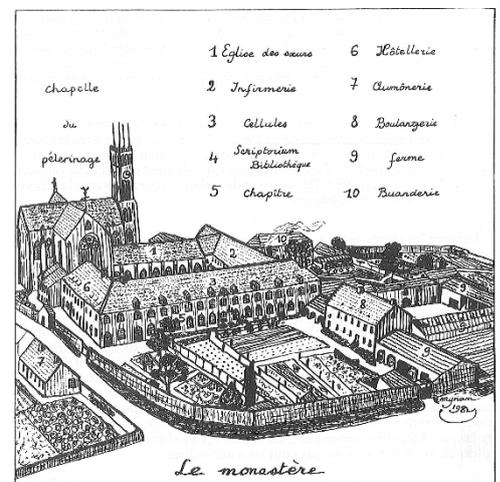
Chronique de l'Abbaye Notre-Dame des Gardes (1818-2018)

Conférence 16 novembre 2018

Introduction

À l'occasion du deuxième centenaire de la venue des trappistines aux Gardes, je propose une chronique des événements principaux qui ont marqué le développement de la communauté, jusque dans les années 1950.

Cette étude se base essentiellement sur nos Registres d'entrées (1257 sœurs entrées ; toutes n'ont pas persévéré), et les autres Archives de la communauté : en particulier une douzaine de cahiers manuscrits rédigés par plusieurs Sœurs au XIXe et au XXe siècle. Il s'agit de chroniques, de notices sur les Sœurs ou bien de copies d'articles publiés sur Notre-Dame des Gardes. Il faut mentionner aussi les recherches de Mère Marie de la Trinité Kervingant qui a publié des ouvrages qui font référence pour notre connaissance tant de l'histoire des cisterciennes-trappistes en France que pour l'histoire de la communauté des Gardes. Parmi les religieux de Bellefontaine, le P. Marie-Théophile Tricoire, aumônier aux Gardes de 1868 à 1882, a fait un travail considérable pour reconstituer l'histoire du sanctuaire.



Le 7 août 1818, dix moniales arrivaient aux « Gardes », accueillies par Dom Augustin de Lestrangé et les paroissiens de Saint-Georges-du-Puy-de-la-Garde. C'est en lien avec la restauration du pèlerinage à Notre-Dame des Gardes et en réponse à un appel de chrétiens remplis de foi que la communauté s'est établie ici. La renaissance de la vie monastique sur la colline commence grâce à la rencontre de deux attentes : celle des habitants des Gardes et celle de moniales revenues en France depuis 1816. La vie cistercienne-trappiste va se poursuivre ici, même au travers de lourdes épreuves qui menaceront son existence. Dieu est intervenu pour nous garder en vie. Que cette chronique soit une action de grâce. « Nous rendons grâce en racontant tes merveilles » (Ps 74, 2).



La venue des moniales en 1818 résulte de la rencontre de deux attentes : l'attente des habitants des Gardes, et l'attente de Dom Augustin de Lestrange et de ses moniales en Normandie.

Il faut, pour comprendre le désir des habitants de ce lieu, revenir sur l'histoire locale. Sur la colline de Notre-Dame des Gardes existait un sanctuaire abritant une statue de la Vierge à l'Enfant, que l'on avait coutume d'habiller, une statue miraculeuse. Le pèlerinage peut remonter au XI^e siècle.

En 1605, le service de chapelains est confié à des religieux, les Ermites de S. Augustin, qui font bâtir leur couvent autour de l'église (leur église était sensiblement au même endroit que le sanctuaire aujourd'hui, mais plus petite ; le couvent, adossé à l'église, formait un carré autour de la cour du magasin actuel. Cet ancien couvent, qui n'existe plus, se situait donc à l'ouest du monastère actuel).



Lors de la révolution française de 1789, les habitants des Mauges se sont engagés dans l'insurrection vendéenne en 1793, réclamant la liberté du culte catholique. Ils ont combattu, puis ils ont subi les représailles des « Colonnes Infernales » de l'armée républicaine, entraînant la mort du tiers de la population.

Le 13 mars 1794, le monastère des Religieux Augustins est incendié, ainsi que le sanctuaire abritant la statue miraculeuse de Notre-Dame. Il ne reste que des ruines. Les expertises du 5 et du 15 juillet 1798 décrivent « les masures d'une chapelle sans couverture ni charpente », et les bâtiments dont les pièces sont « sans portes ni croisées, les planchers totalement détruits, les escaliers renversés, la grande majorité des solivaux et chevrons brûlés et volés, les couvertures presque totalement détruites (...). Au nord desdits bâtiments deux boisselées et demie [environ 15 ares] de jardin, planté d'arbres en mauvais état entourés de murs moitié écroulés ». Tous les biens de la communauté sont confisqués comme biens nationaux et vendus à des citoyens.

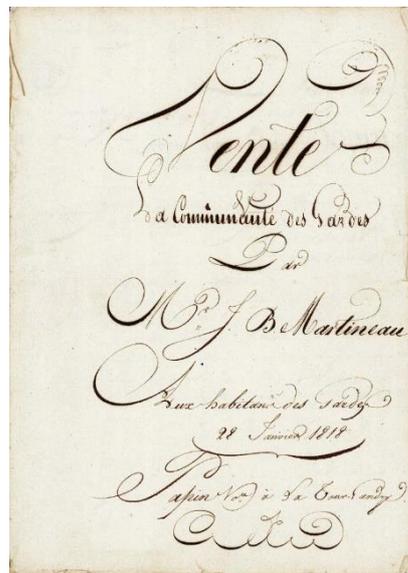
En 1815 M. François Blanchet et M. François Martineau rachètent à M. Pierre Houdié les ruines de la chapelle et d'une partie du couvent. Avec l'autorisation de Mgr Charles Montault des Isles, évêque d'Angers (1755-1839), ils commencent, au milieu des persécutions, à reconstruire l'église, aidés par la plupart des habitants des Gardes.

En 1817, M. Blanchet se rend plusieurs fois à Angers pour demander à Mgr Montault de venir bénir l'église et de donner un prêtre pour le service religieux, les moines Augustins ne pouvant pas revenir en ce lieu. Ses voyages sont sans succès.

M. Blanchet rencontre alors Dom Urbain Guillet, fondateur de Bellefontaine, qui écrit à Dom Augustin de Lestrange.

Dom Augustin vient aux Gardes le 17 septembre 1817 et promet de donner une communauté de religieuses, ainsi qu'un moine, à condition que les habitants rachètent l'autre moitié du couvent et lui en fassent don.

Le 28 janvier 1818, vingt-cinq personnes sont députées par la population pour cet achat, acte de libre et généreuse charité. Ils en font don au Père Marie-Michel Leport, prieur de Bellefontaine.



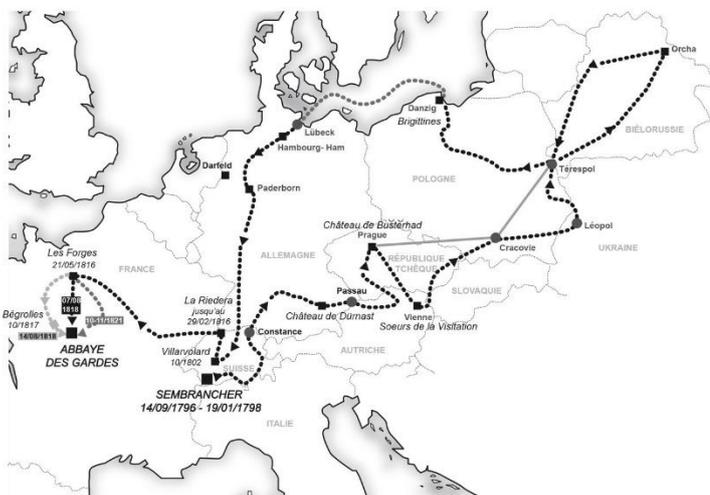
Monastère de N.-D. des Gardes (Maine et Loire)
Intérieur de l'ancienne chapelle de Notre-Dame

Et le 9 mars, Mgr Montault écrit à Dom Augustin : *Je suis charmé que vous ayez terminé l'affaire des Gardes. Je verrai toujours avec le plus grand plaisir, se multiplier vos établissements dans mon diocèse ; ils y apporteront la bénédiction du Ciel. Je vous autorise bien volontiers à bénir la chapelle des Gardes.* Le 24 mars, à l'issue de cette bénédiction, les paroissiens promettent de réparer l'ancien monastère, afin que Dom Augustin envoie le plus tôt possible ses religieuses et un aumônier ; ils ont l'assurance que leur désir est exaucé : voir le sanctuaire de Notre-Dame de nouveau desservi.

Pour comprendre comment l'attente de Dom Augustin et des moniales des Forges est, elle aussi, comblée, il faut évoquer le parcours des moniales cherchant à fuir la France après la suppression des vœux le 13 février 1790 par l'assemblée nationale et un nouveau décret, daté du 18 août 1792, abolissant tous les Instituts religieux.

Des religieuses de divers Ordres et Congrégations rejoignent alors la fondation de Dom Augustin de Lestrange (moine de La Grande Trappe de Soligny, dans l'Orne) en Suisse et commencent la vie régulière le 14 septembre 1796, à Sembrancher, au monastère de la Sainte Volonté de Dieu. Elles observent les mêmes règlements que les moines regroupés à la Valsainte. Sembrancher devient « la première fondation et le Berceau » de toutes les religieuses trappistes.

Rejetés de Suisse en 1798, les groupes de moines et de moniales, sous la conduite de Dom Augustin, vivent des exils successifs à travers l'Europe ; c'est « l'Odyssée monastique » qui dure de 1798 à 1802, jusqu'à leur retour en Suisse.



Puis tous doivent attendre la chute de Napoléon, en 1815, après la bataille de Waterloo, pour regagner la France. Cinq groupes de moniales voyagent vers la France entre février et octobre 1816 ; mais, dans l'histoire relative à la communauté des Gardes, seuls le premier et le troisième de ces groupes sont concernés.

Ainsi, le premier groupe, conduit par Mère Thérèse Malatesta, arrive en Normandie, dans l'Orne (diocèse de Sées). Les sœurs prennent possession du domaine des « Forges », à 20 km de La Trappe de Soligny, le 21 mai 1816. (Le troisième groupe, placé sous la direction de Mère Thaïs Bassignot, les rejoint deux mois plus tard). Le « monastère de l'Archange Raphaël » est fondé.



Le domaine est formé d'un modeste château (ancien château du maréchal Catinat, un des généraux de Louis XIV) et de 55 ha ; il a été acquis par Dom Augustin, sur la commune de Saint-Aubin-de-Courteraie. Aujourd'hui ne subsistent que le colombier, une partie des bâtiments de ferme, le puits et les deux viviers. La demeure elle-même a été détruite, et ses pierres vendues. Plusieurs familles habitent le lieu, attachées à la mémoire des Sœurs qui y sont passées.

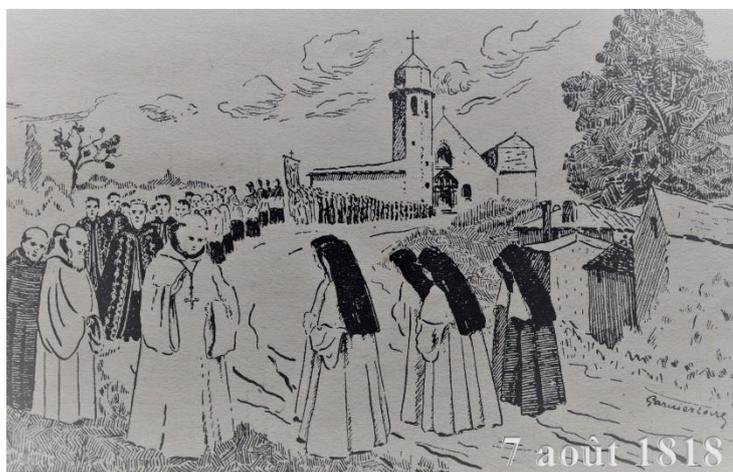


Les nombreuses entrées – plus de 70 en cinq ans – incitent Dom Augustin à étudier des propositions de fondation.

En 1817, il reçoit la promesse faite par une personne âgée, voisine de Bellefontaine, à Bégrolles, de donner une propriété et le nécessaire pour établir une communauté de moniales dans les environs. En octobre, il envoie à Bégrolles Mère Thaïs Bassignot et trois autres religieuses des Forges. Mais la bienfaitrice, âgée, tombe malade et sa famille refuse de pourvoir à la fondation. C'est au moment où il est préoccupé de trouver un lieu d'implantation pour les moniales que Dom Augustin est invité par les habitants des Gardes et qu'il acquiesce à leur demande.

Il donne ordre fin juillet 1818 à Mère Thérèse Malatesta de quitter les Forges pour venir à Notre-Dame des Gardes, avec les sœurs désignées.

Le 7 août 1818, une foule en liesse, avec Dom Augustin, marche à leur rencontre vers l'entrée du hameau, à la « Fourche de la Morillère » (aujourd'hui le Calvaire ; ce calvaire n'existait pas encore).



Puis tous processionnent jusqu'à l'église au chant des hymnes et des cantiques. Arrivés dans l'église, les clercs entonnent le Te Deum, puis Mère Thérèse reçoit les clés du monastère. Dom Augustin accompagne les sœurs à la porte de la sacristie "qui s'ouvrit... et se referma. Il était 4 heures du soir." (Nous avons revécu cette procession depuis l'entrée du bourg, le 8 septembre dernier, avant la célébration de la messe dans la prairie). Ces dix premières fondatrices viennent des Forges : Mère Thérèse Malatesta, cinq religieuses de chœur, trois sœurs converses et une sœur « donnée ».

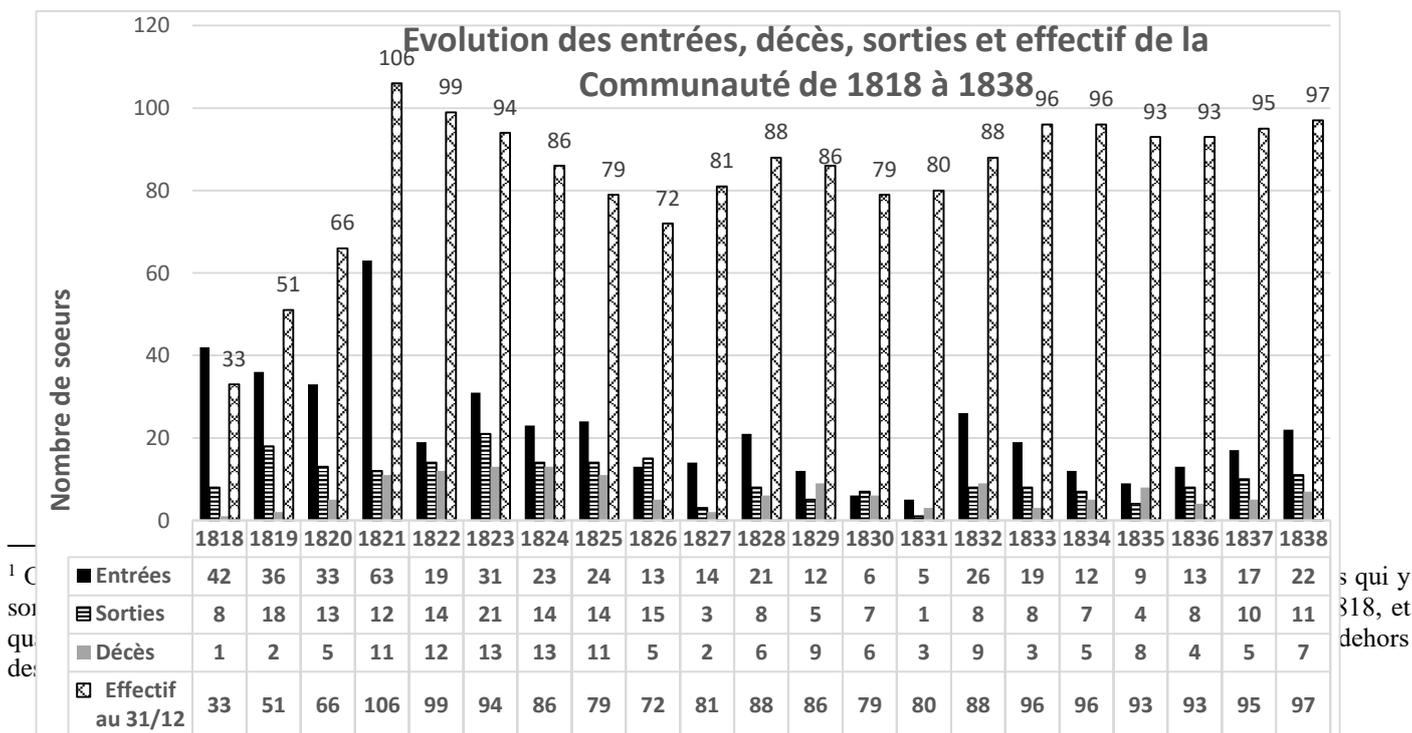
Dès les premiers jours, elles accueillent sept postulantes, originaires de la région. **Le 14 août, la communauté de Bégrolles, se transfère aux Gardes.** Elles sont accompagnées du P. Maur, premier aumônier. Depuis ce jour, deux religieux de Bellefontaine résident aux Gardes : un aumônier pour la direction des sœurs, et un chapelain en charge du pèlerinage (deux services qu'ils assureront jusqu'en 1963). Parmi les sœurs, Mère Thaïs († 1836) est la seule à avoir vécu l'Odyssée.

Une statue (de 25 cm environ) de la Vierge à l'Enfant a accompagné leur exil à travers l'Europe, et a été apportée depuis Les Forges. Mère Thaïs raconte comment "Notre-Dame qui a marché" est venue à leur rencontre après avoir été oubliée à une étape. (La statue de "Notre-Dame qui a marché" est ici, dans un angle du cloître).



En Normandie, un conflit oppose l'évêque de Sées, Mgr Saussol, à Dom Augustin. Celui-ci décide alors de fermer la maison des Forges le 28 septembre 1821. Sous la conduite de Mère Hedwige Fabre, il envoie les quarante-et-une sœurs qui y résidaient encore rejoindre le monastère des Gardes¹. **Le monastère des Forges est définitivement transféré aux Gardes.** Ainsi les sœurs entrées aux Forges, à Bégrolles ou aux Gardes forment une seule communauté, qui reconnaît en Sembrancher son lieu de naissance, et dans les Forges son berceau.

Les lieux sont cependant insalubres et se révèlent en outre insuffisants pour un si grand nombre de sœurs. Même si les décès sont fréquents, elles sont 106 fin 1821 et se maintiennent autour de quatre-vingt-dix tout au long du XIX^e siècle. Le nombre impressionnant d'entrées est dû à la renommée du sanctuaire dont les sœurs sont les « gardiennes », mais aussi à la ferveur de cette époque où l'austérité de la Règle des trappistes attire les cœurs généreux.



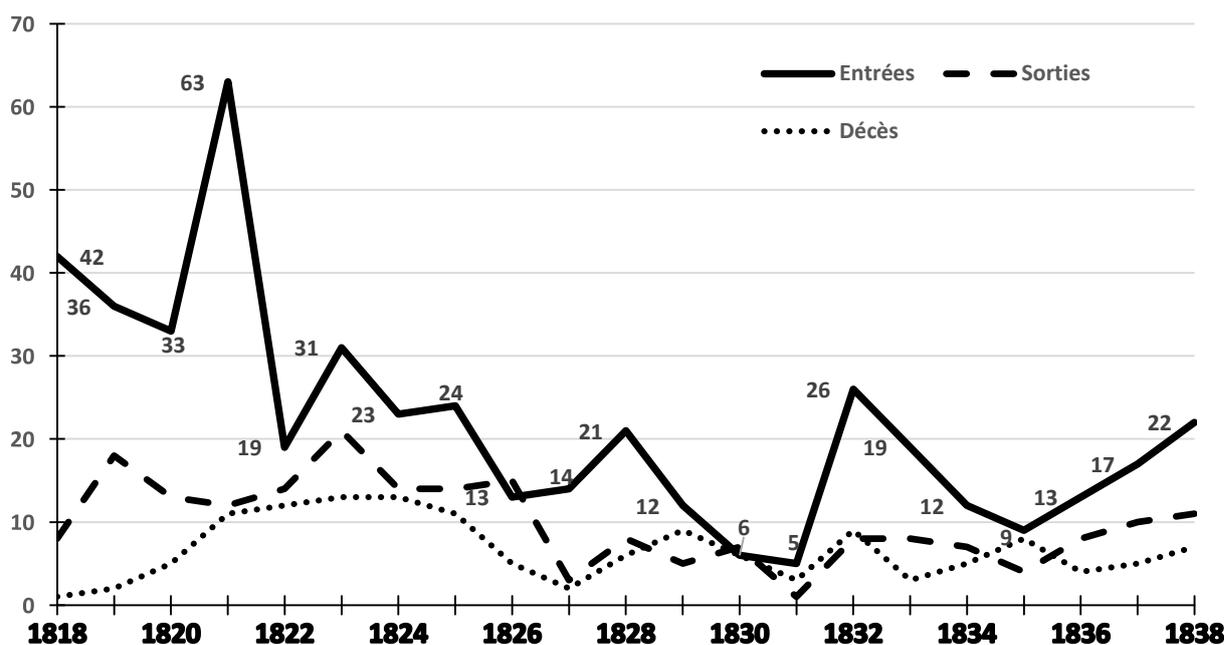
La première priorité est de construire un dortoir et un chœur, car, en arrivant, « nos premières Mères » ne trouvent que deux pièces restaurées, dans l'ancienne grange (côté nord). Elles n'ont ni lit, ni chaise, seulement un banc, réservé aux malades. Elles s'assoient sur un escalier de pierre, dorment sur des tables. Les Sœurs souffrent beaucoup du manque d'eau. Elles ne disposent que d'un seul point d'eau éloigné et difficilement accessible (à l'emplacement de la sacristie actuelle). *Il y avait au milieu de la cour une citerne que l'on creusa encore un peu plus, (...) Les sœurs y installèrent (...) des planches et des perches – et on puisait l'eau au moyen d'un seau et d'une corde. Ainsi arrivèrent-elles à fournir à la cuisine, à la lessive, et même au jardin dans les temps de sécheresse. Cette installation provisoire dura jusqu'en 1823.*

Les murs de clôture étant écroulés, les enfants se font une joie de leur porter du bois, du lait, des mûres, de la salade ou autres légumes, et de l'eau. *Pendant longtemps, on leur apporta tous les dimanches, de la Tourlandry, une forte portion de riz tout chaud. (...) Quelquefois, c'était de la bouillie de froment, bien bonne et bien cuite (...). En souvenir de cette charité, le riz était demeuré la portion habituelle du dimanche jusqu'en 1950 au moins.*

Malgré les aumônes et les secours, elles restent très pauvres. Toutes leurs ressources et les dons reçus servent à reconstruire les murs et les bâtiments indispensables. *Les sœurs approchaient la pierre et le mortier, (...) roulaient les pierres sur des brouettes, ou portaient à deux sur des civières tous les matériaux nécessaires aux constructions. On entreprit de défoncer [le jardin] pour fournir de la pierre aux maçons (...).*

Le dortoir est achevé en 1821. Avec l'arrivée des sœurs des Forges, on s'empresse de l'occuper... Trop tôt, hélas !... Les murs ne sont pas secs. *Quand, en effet, le matin nous quittions notre couche, toutes nos couvertures étaient trempées par la vapeur d'eau qui s'était échappée des murailles ; nous avions la figure couverte d'une sueur froide.* Entassées dans ce lieu humide, et sans plafond, directement sous les tuiles, beaucoup de Sœurs succombent à la tuberculose. Entre 1821 et 1825, en moyenne, chaque mois voit s'ouvrir une fosse nouvelle !

Il faut aussi aménager un chœur aux religieuses, serrées à une centaine dans la tribune, où elles montent 10 fois par jour. Mère Thérèse fait abattre le mur du fond de la chapelle en 1828, et bâtir un chœur dans le prolongement.

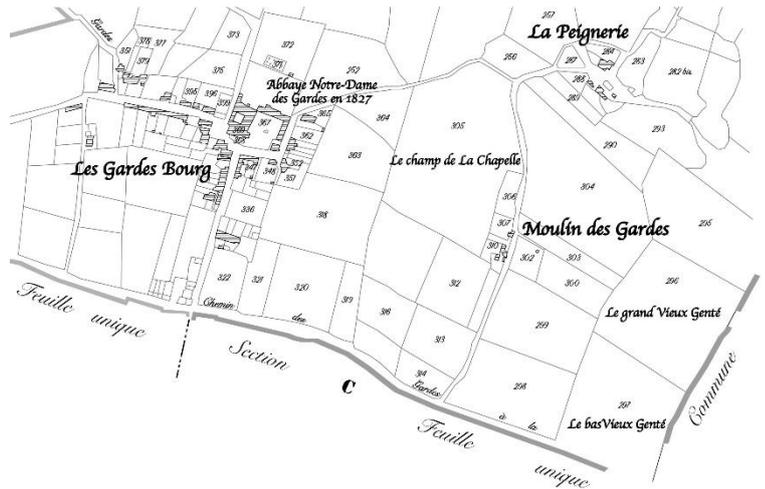


La 2nde priorité est l'acquisition de terres pour nourrir une centaine de personnes en milieu rural où l'on ne vit que de la terre.

Les Supérieurs s'activent, entre 1818 et 1849, à acheter des métairies voisines ainsi que des terres autour du couvent.

En tout, environ 133 hectares, dont une partie (47 ha) est exploitée directement par les sœurs. Les autres fermes sont affermées. Les sœurs en reçoivent de quoi vivre et partager.

La générosité des Pères de Bellefontaine, les dons, les héritages de sœurs ainsi que l'apport de Sœur Fébronie, permirent ces achats. Sœur Fébronie (M^{lle} Zénobie d'Escoubleau de Sourdis) est entrée au monastère en mai 1838 ; elle resta novice pour continuer de consacrer sa fortune à assister les pauvres, les prêtres, et les communautés religieuses.



C'est encore Sr Fébronie qui finança la construction de la grande citerne [recueillant les eaux de pluie] en 1841 (9 m 80 de diamètre, et 7 m 30 de profondeur d'eau), (...) et toute la canalisation du jardin.

Une pompe près de la citerne était manœuvrée au moyen d'un manège auquel on attelait un cheval. Puis ces sont des sœurs, désignées 2 par 2, qui ont remplacé le cheval pour assurer l'arrosage du jardin et le service de la lessiverie jusqu'à l'installation d'une pompe électrique par Mère Cécile (un peu avant 1940). Pour l'époque (donc 1841) cette citerne, et la canalisation (...) étaient une merveille ! (...) On ne pouvait mieux concevoir l'utilisation de l'eau des gouttières.

Les Pères de Bellefontaine sont les propriétaires jusqu'à la **reconnaissance légale** des sœurs le 23 décembre 1854, par Napoléon III. Cette reconnaissance a été sollicitée. Malheureusement, elle a été formulée en termes équivoques. *L'Association des Religieuses Trappistines de Notre-Dame-des-Gardes*, est autorisée ; cependant il est dit qu'elle adopte les mêmes statuts que *la Communauté des Dames Religieuses de Sainte-Marie de Fontevault à Chemillé*, qui sont enseignantes. Les trappistines des Gardes sont assimilées à des sœurs enseignantes.



Il est vrai que quelques sœurs, des « **sœurs du Tiers-Ordre** », sont **au service de l'instruction des filles**. Depuis le 16 novembre 1818, et selon une conviction chère à Dom Augustin, elles ont tenu une école. Un document de 1824 atteste la présence de quatorze élèves en interne, et de soixante à quatre-vingts élèves pauvres en externe. (Lorsque le Tiers-Ordre sera supprimé, en 1836, les « sœurs données² », prendront le relais et assureront la classe aux Gardes, toujours gratuitement, jusqu'en 1904).

² Les « sœurs données » sont des femmes dont la santé ne peut supporter les rigueurs du cloître ; elles se « donnent » pour assurer les services de la porterie, de l'hôtellerie et des parloirs. Elles travaillent aussi à la ferme, avec un ou deux Frères convers de Bellefontaine. Elles ne prononcent pas de vœux monastiques et ne sont pas membres du chapitre conventuel.

Le monastère va se trouver au XIXe siècle au cœur du développement du pèlerinage et du bourg.



Un premier évènement est, le 26 juillet 1836, l'inauguration d'une nouvelle statue

Une statue est commandée à Lyon. Le 26 juillet 1836 a lieu l'inauguration et la bénédiction. Notre-Dame multiplie ses faveurs et, comme aux siècles précédents, on lui attribue nombre de guérisons ou de miracles. Le Père Romuald, cellérier de Bellefontaine, ainsi que d'autres participants racontent des multiplications, ce jour-là : pain, beurre, soupe, viande, haricots, riz au lait... *de sorte qu'on disait ensuite que la sainte Vierge avait voulu faire tous les frais de la cérémonie.*

Le bourg des Gardes devient important. Si, depuis 25 ans, les aumôniers et chapelains du monastère assurent les Messes et les Vêpres, restait en suspens la question des baptêmes, mariages et sépultures. Le 15 décembre 1845, Mgr Guillaume Angebault, évêque d'Angers (1842-1869), érige **une Paroisse aux Gardes** (la paroisse Saint Joseph) ; **et le 1^{er} juin 1853, elle devient aussi commune.**

Les documents à l'occasion d'échanges de chemins et de terrains témoignent de relations d'estime entre la commune et la communauté. Ainsi, en 1872 : *Monsieur le Maire [Prosper Bodet] et son Conseil veulent par cette double concession reconnaître les services que la communauté rend si gratuitement depuis tant d'années à la commune des Gardes, par ses aumônes, par sa maison d'école, dont jusqu'à présent elle n'a jamais fait payer de loyer, (...).* En 1875, la Commission départementale approuve un autre projet et le « déclare, en outre, d'utilité publique ». Le Ministère de l'Instruction publique et des Cultes autorise « la Supérieure de la **Communauté enseignante des religieuses Trappistines** » à céder ses parties et à en recevoir en contre échange.

Le couronnement de Notre-Dame des Gardes



En 1871, Mgr Freppel, évêque d'Angers, exprime le désir que soit couronnée la statue miraculeuse de Notre-Dame des Gardes, et charge le P. Marie-Théophile Tricoire de faire toutes les démarches et les quêtes nécessaires. La célébration a lieu au cours du pèlerinage diocésain, la procession de *Notre-Dame l'Angevaine*, le 8 septembre 1875. Dans un pré, appelé depuis "champ du couronnement", 40 000 à 50 000 pèlerins (dont plus de 400 prêtres) sont rassemblés.

La communauté est partie prenante de ces manifestations. Son histoire est indissociable de l'histoire du pèlerinage. L'église des sœurs est alors l'église du pèlerinage. La communauté vit au rythme des pèlerinages. Jusqu'en 1961, deux sœurs³ travaillent à temps plein dans la chapelle. L'une est sacristine et assure le ménage ; l'autre tient une permanence et vend des objets de piété. Des moniales de l'intérieur entretiennent le linge d'autel, les ornements, le vestiaire de Notre-Dame, et cultivent les fleurs pour les autels.

A la fin du XIX^e siècle, les bâtiments du monastère et du sanctuaire sont dans un état de délabrement inquiétant.

Une première période de restaurations du **monastère** commence en 1864 avec Dom Eutrope, aumônier. Puis une série de constructions, de 1873 jusqu'en 1886, avec Dom Jean-Marie Chouteau, abbé de Bellefontaine, et l'architecte Alfred Tessier : la buanderie, le nouveau mur de clôture derrière la boulangerie, l'étable et des granges, l'aile sud (infirmerie provisoire) et l'aile est (salle du chapitre et dortoir) d'un nouveau monastère.

Quant au **sanctuaire**, après le couronnement (1875), le Père Théophile Tricoire prépare sa reconstruction. La chapelle est trop petite pour les pèlerins et menace ruine.

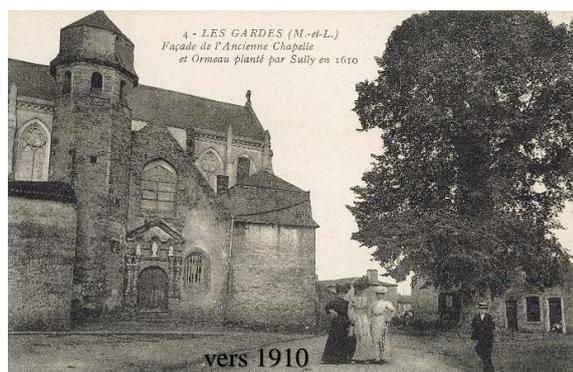
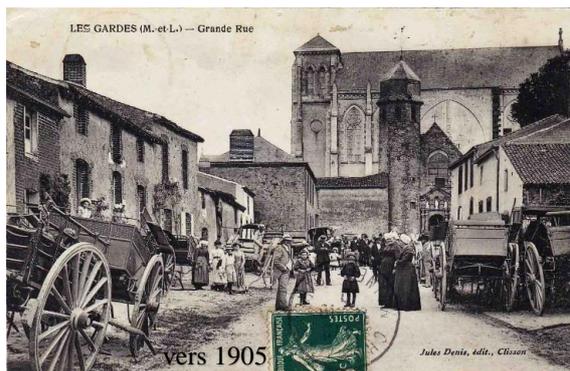
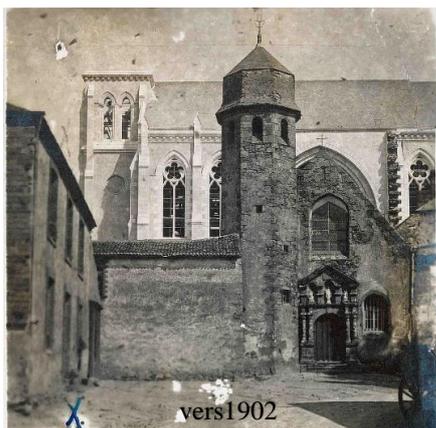
Mais le Père Théophile meurt en 1882, et le plan conçu par M. Tessier, approuvé par Mgr Freppel, attendra des années avant d'être mis en chantier ; ce « projet Freppel » comportait un dôme central de 65 m (la tour du clocher actuel est de 41 m), deux flèches, et une nef de quatre travées (il n'y en aura que 3 finalement).



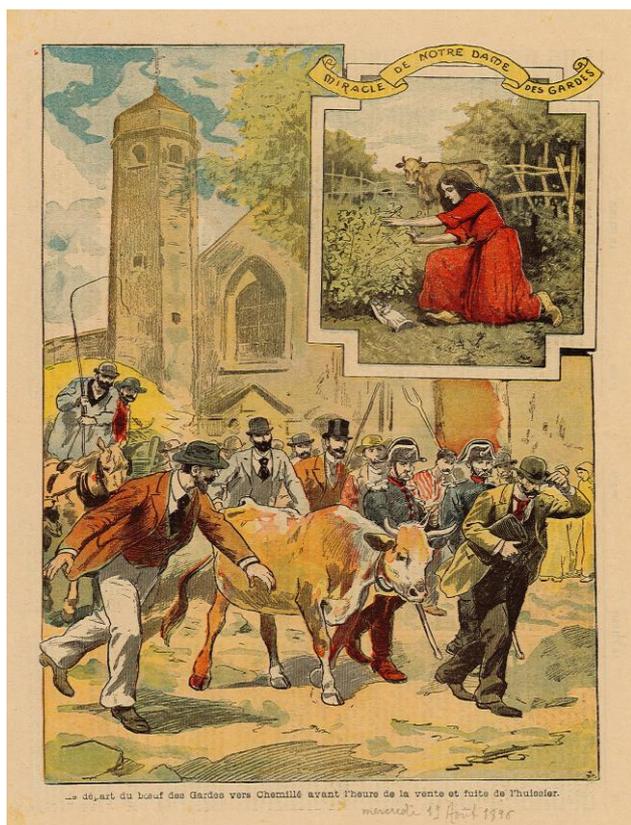
On commence par édifier un **nouveau chœur pour les religieuses en 1894**. Puis **l'abside et les deux transepts sont achevés en 1902**, ne laissant aucune dette. Pourtant, de nouvelles difficultés - en particulier des impôts d'exception contre les Congrégations religieuses en France sous la III^e République -, surgissent

³ Deux sœurs "données". Au milieu du XX^e siècle, les "sœurs tourières" les remplaceront ; elles porteront l'habit des converses et seront des religieuses liées par des vœux.

qui bloquent encore une fois la poursuite des travaux, de sorte que l'ancienne église des Augustins restera, pendant vingt ans, comme enchâssée dans la partie nouvellement construite.



Devant la taxe d'abonnement (1895), Mère Hyacinthe Pageau (1880-1911), soutenue par l'aumônier, Dom Édouard Chaix, adopte l'attitude de résistance indiquée par le Chapitre Général de 1895. Le fisc lui intente un procès ; pour couvrir les frais, M^e Robineau, huissier à Chemillé, vient le mercredi 19 août 1896 saisir un bœuf, dont la vente est fixée à 5 heures du soir sur la place de l'église. Une manifestation populaire des habitants transforme la vente en incident burlesque. L'évènement est raconté dans l'hebdomadaire national *Le Pèlerin* qui titre ainsi sa double page centrale : « *Miracle de Notre-Dame des Gardes – Le départ du bœuf des Gardes vers Chemillé avant l'heure de la vente et fuite de l'huissier* [sic]. »



<p>Les sœurs ont apposé à côté de l'affiche de la vente du bœuf, imposée par le fisc, une affiche de protestation.</p> <p><i>Nous réclamons nos droits de Françaises! Avant nous avons mis d'empressement à payer les impôts que tout le monde paie, autant nous refusons de payer le nouveau impôt dont on nous frappe, uniquement parce que nous sommes religieuses.</i></p>	<p>A 16h30 l'huissier arrive aux Gardes, des habitants affluent de tout le pays. Maître Robineau a amené avec lui deux individus pour récupérer le bœuf. Après de longs efforts, Thulleau et Barbot, dit Grain de Sel, parviennent à sortir l'animal de l'étable.</p>	<p>Ils l'amènent sur la place où sont massées 2 000 personnes.</p>
<p>L'huissier pressé d'en finir et avant que l'heure légale ait sonné, tire de sa serviette l'ordonnance de la vente, pour en donner lecture.</p>	<p>Un tonnerre de huées, de sifflets et de cris éclate de toute part.</p> <p><i>Vive Maître-Diame des Gardes! Vive les sœurs!</i></p>	<p>Maître Robineau se ravisant, s'adresse aux gendarmes qui donnent l'ordre à Thulleau et Barbot d'emmener le bœuf à Chemillé.</p>
<p>L'huissier saisit un gourdin, cherche à frapper des personnes, mais à la vue de cette provocation, la foule s'apprête à se défendre. Maître Robineau s'enfuit sous une grêle de pierres.</p>	<p>Rien n'arrêta les gendarmes qui conduisaient le bœuf vers Chemillé, jusqu'à ce qu'enfin à bout de force, il roula dans le fossé.</p>	<p>Il était 23h30 lorsque le bœuf hissé dans une charrette, put enfin arriver à Chemillé.</p>

Le Chapitre Général de 1896 félicite « nos bonnes sœurs, qui, s'inspirant de la décision de 1895 ont donné un si noble exemple. »

Puis devant la loi de 1901 sur le contrat d'Association, les Trappistes changent d'attitude. Ils optent pour la soumission à la loi civile et présentent leur demande d'autorisation. Cependant, dès 1901, les Sœurs savent leur existence menacée, puisqu'elles sont reconnues non comme contemplatives mais comme enseignantes. Elles font plusieurs vœux au Sacré Cœur pour la sauvegarde du monastère.

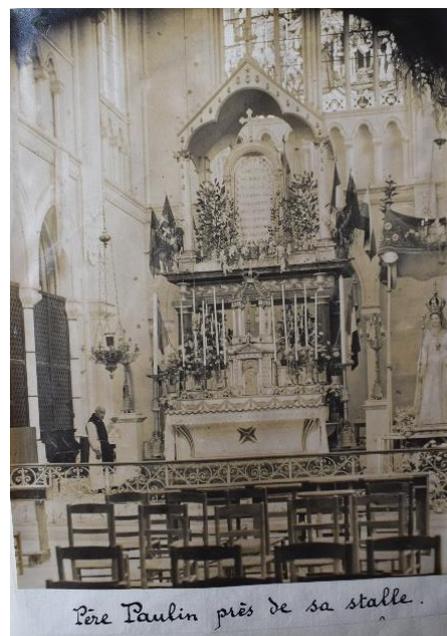
En effet, la loi « Combes » du 7 juillet 1904, supprime tout enseignement congréganiste et frappe de dissolution les congrégations enseignantes, les contraignant à l'exil ou à la sécularisation. Cette loi est appliquée trois jours après, le 10 juillet, au monastère des Gardes, à l'échéance du 1^{er} octobre. L'inventaire, en vue de la liquidation, a lieu le 6 septembre.

Par mandement de l'évêque, Mgr Rumeau, la statue de Notre-Dame des Gardes est transportée dans l'église paroissiale le 28 août et y restera durant 8 ans, jusqu'en 1912. À noter que l'église paroissiale, elle, n'a pas été soumise à l'inventaire car, le 9 mars 1906, une barrière humaine et une protestation de M. le Curé Georges Picherit (curé des Gardes depuis 1903 et jusqu'à sa mort en 1949, soit 46 ans) arrêtent le percepteur de Chemillé !

Le pèlerinage du 8 septembre 1904 est annoncé à l'église paroissiale par La Semaine Religieuse du diocèse d'Angers, qui ajoute : « La population souffre cruellement de la perte de sa communauté qui est, après la Vierge, son plus beau joyau, (...) la communauté elle-même semble arrivée à sa dernière heure. » Dissoute légalement, la communauté garde cependant son espérance de "Vivre", comptant toujours sur le secours de Notre-Dame.

Les supérieurs rendent sept sœurs à leur famille, et en envoient une vingtaine dans divers monastères de l'Ordre, surtout à Belval et à Notre-Dame de la Paix à Fourbechies-futur Chimay, en Belgique. Une annexe-refuge des Gardes, est installée en Angleterre, à Marnhull, à partir des premiers mois de 1906. Entre 1906 et 1912, 16 sœurs y sont envoyées « afin de préparer le logement de la Communauté entière, menacée d'une expulsion prochaine ». Le secrétaire du Révérendissime Dom Augustin Marre, écrit à la prieure des Gardes le 30 mars 1906 : Vous vous laisserez chasser, comme il est convenu, et vous irez toutes, tout droit, comme il est aussi convenu, à votre asile d'Angleterre.

En 1910, par un arrêté ministériel, les sœurs obtiennent, grâce à la ténacité de leurs supérieures et du P. Paulin Bellanger, aumônier, l'application du droit à l'hospitalisation pour seize sœurs infirmes dans le monastère malgré sa mise en vente, et l'aide de dix sœurs. Je cite cet arrêté : « Les dames (...) anciennes religieuses de la Congrégation des Trappistines des Gardes ont été autorisées à conserver un logement dans l'immeuble mis en vente ». Une décision qui donne aux sœurs l'espoir de voir revivre leur communauté.



Quand arrive la guerre, les sœurs mettront à disposition une partie des bâtiments, et le Père Paulin prendra la direction de l'« Hôpital Bénévole N° 33^{bis} N.D. des Gardes » avec l'aide dévouée des sœurs et de la population jusqu'en mars 1917. Malgré la pauvreté, et les restrictions qu'entraîne la guerre, elles trouveront aussi le moyen d'accueillir, pendant une année en 1917-1918, vingt-sept sœurs provenant du monastère de Belval (Pas-de-Calais).

La liquidation des biens de la communauté a eu lieu de 1907 à 1911.

Le patrimoine de la communauté est divisé en cinq lots. Lors de la vente aux enchères de mars 1907, « nos fermiers » (autorisés par Mgr Rumeau) se portent acquéreurs de trois lots. Un autre, la ferme « du bourg », est acquis M^{lle} Cassin, dans l'intention de la revendre au prix qu'elle a payé.

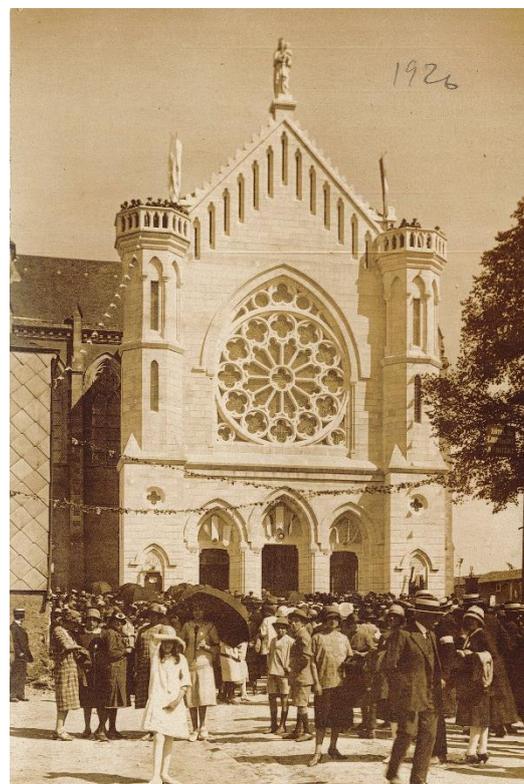
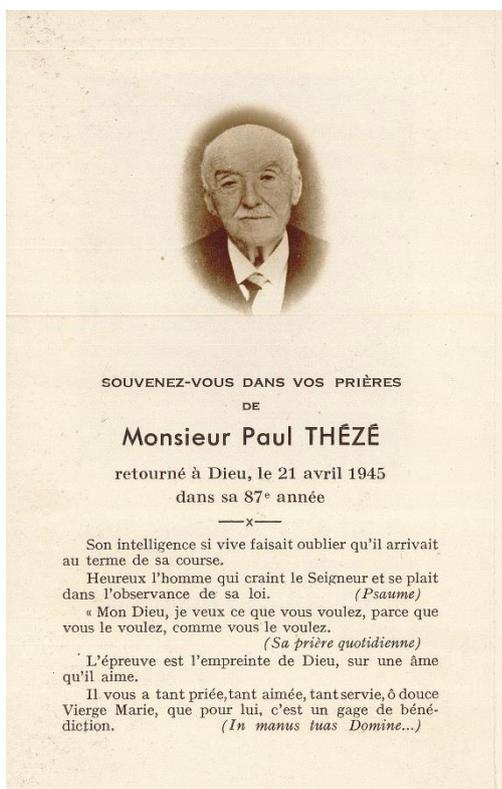
Mr Paul Thézé, industriel de Chemillé, est acquéreur le 3 novembre 1911, du dernier lot : les immeubles composant les lieux réguliers, - y compris la chapelle de Notre-Dame -, le mobilier et les objets de culte.

Dans une lettre, Mr Thézé certifie et déclare que ces biens *sont et demeurent malgré l'acte d'acquisition à mon nom la propriété exclusive de la Communauté des Trappistines ; que j'en suis le simple dépositaire, et que je dois les restituer quand la demande m'en sera faite par la Communauté seule légitime propriétaire. [...]* Ces immeubles ont été payés par des fonds appartenant à la Communauté des Religieuses trappistines qui en est légitime propriétaire.



Après la guerre, la communauté se reconstitue. En 1920, les sœurs de Marnhull reviennent aux Gardes. Afin de pourvoir aux besoins du monastère, avant même leur retour, on rachète la « ferme du bourg » aux neveux de M^{lle} Cassin. Dom Augustin Marre (Mgr Marre, Abbé Général de 1904 à 1922) fait don de 25 000 francs, pour aider la communauté à payer. C'est la seule ferme qui sera recouvrée.

Après 1922, on peut envisager d'achever la construction du sanctuaire ! Grâce à M. Thézé, assisté d'un « Comité », les travaux reprennent. L'ancienne église des Augustins est démolie. (Nous conservons au moins deux choses de l'église de 1817 : la Croix qui surmontait le clocher - qui se trouve maintenant au centre de notre cimetière -, et une statue de la Vierge Marie nichée au-dessus du porche de l'ancienne église, - elle a été placée dans le petit bois de châtaigniers). La nouvelle nef est inaugurée le 8 septembre 1926. Finalement, un clocher-tour de 41 m est construit, moins onéreux que la coupole rêvée trente ans auparavant. Et le 11 mai 1932, Mgr Rumeau peut enfin consacrer la Chapelle.



Du côté du monastère, les sœurs attendent **la reconstruction des bâtiments, côté nord**, là où logèrent les premières sœurs, qui sont d'une vétusté dangereuse. La guerre de 1939 anéantit le projet de Mère Cécile de reconstruire cette 4^{ème} aile du couvent.



Prieure depuis 1923, Mère Cécile est devenue, à partir du 23 septembre 1927, la première abbesse des Gardes, suite à une décision prise lors du Chapitre général qui venait de s'achever, d'appeler désormais « abbesse », la prieure.

Mère Cécile est d'une bonté telle que, le lendemain de son décès (3 juin 1943), tout le village dira : « la Mère des pauvres est morte ». (En reconnaissance, plus tard, le Conseil Municipal de Saint-Georges-des-Gardes décidera à l'unanimité, le 4 janvier 1999, de donner le nom de « Mère Cécile Chauvat » à une rue du lotissement du Bel Air, aux Gardes). C'est Mère Cécile qui se préoccupa de trouver des ateliers de sous-traitance à domicile pour compléter les revenus de la communauté.

En 1949, Dom Gabriel Sortais (abbé de Bellefontaine de 1936 à 1951) prend la décision d'entreprendre le chantier de l'aile nord.

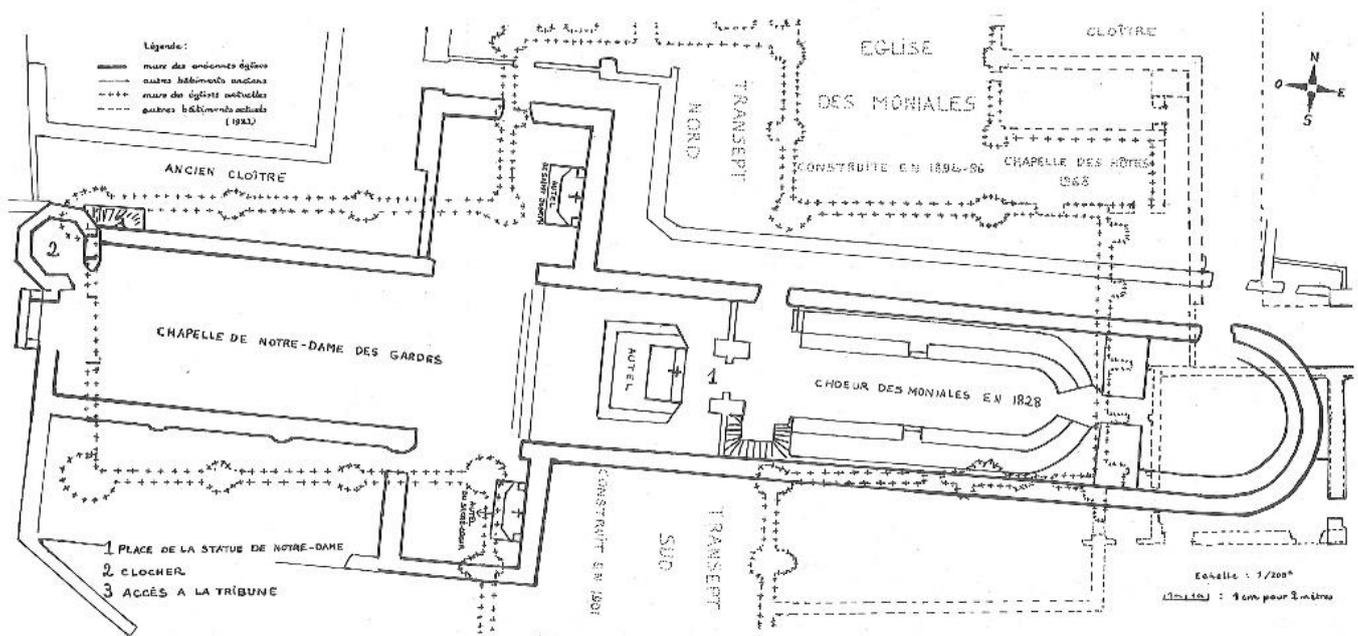
À ses côtés, Frère Patrick Vannier, architecte, est la cheville ouvrière de ces travaux. Une douzaine de Frères, moines étudiants de Bellefontaine, « les petits pères », passent chaque semaine aux Gardes (du lundi au samedi soir) de janvier à mai 1949. Ils démolissent le bâtiment où logèrent les premières religieuses venues aux Gardes ; ils creusent les caves (une surface de 43 m x 13 m, sur une profondeur de 1,40 m) et nettoient le terrain. L'aile « nord » est bâtie sur le roc de leur charité ! Le 1^{er} mai, Mgr Costes, évêque d'Angers (1940-1950), bénit la première pierre.



Dès le lendemain, l'entreprise Catroux de Chemillé commence la construction. Le 2 décembre 1951, la veille de son départ pour Rome, Dom Sortais, (élu abbé général de l'Ordre le 7 novembre précédent), bénit la partie reconstruite du bâtiment. Les sœurs ont enfin les quatre côtés du cloître. (Le couvent construit de 1880 à 1950 est à l'est de celui des Augustins ; celui-ci n'existe plus. Aujourd'hui ne subsistent qu'une salle – le magasin actuel-, un escalier et des caves).

Entre 1959 et 1967, d'autres travaux transforment le cloître, la salle du chapitre (qui devient chapitre et scriptorium) et le chœur. La grille du chœur est remplacée par un mur en 1962. Et le 11 mai 1968, Mgr Henri Mazerat, évêque d'Angers, célèbre la consécration du chœur des moniales et d'un autel. Cette consécration rend la liturgie dans l'église des moniales tout à fait indépendante du pèlerinage de Notre-Dame des Gardes. C'est l'aboutissement d'une période où la communauté et les frères de Bellefontaine cèdent l'animation du pèlerinage au diocèse en 1963. Le P. Jacques [Huteau], est le dernier moine de Bellefontaine chapelain. Il a été ensuite le fondateur, en 1969, de l'Association « Les Amis des Monastères », qui devint en 1974 la « Fondation des Monastères de France ».

Par un acte du 21 septembre 1969, la Chapelle est vendue symboliquement à l'« Association Diocésaine d'Angers ». Le sanctuaire du pèlerinage deviendra une des églises paroissiales.



Évolution du chœur de l'abbaye



Je m'arrête au seuil d'une autre période : la fin d'une vie en quasi autarcie, le temps des discernements et des ouvertures, avec l'abbatit de Mère Marie de la Trinité (de 1957 à 1979), qui sera l'inspiratrice de deux fondations : une fondation missionnaire, en 1960 à l'Étoile Notre-Dame au Bénin ; et une fondation à vocation œcuménique en 1970 à La Paix Dieu dans les Cévennes.



Cté Etoile Notre-Dame en 2015



Cté de La Paix-Dieu en 2015

Conclusion

Les sœurs de l'abbaye Notre-Dame des Gardes **ont bien des motifs d'action de grâce envers Dieu** pour le bicentenaire de leur arrivée. Elles ont pu persévérer dans la vie monastique malgré les difficultés ou les oppositions, et s'adapter aux conditions nouvelles. Elles sont reconnaissantes **envers la population locale** qui les a appelées à s'établir en ce lieu et qui les a soutenues avec foi et générosité. Elles sont redevables encore, et de façon très particulière, aux **huit abbés de Bellefontaine**, aux aumôniers et aux chapelains qui se sont succédés.

Toutes les constructions n'ont pu se faire sans souscriptions encouragées par les évêques d'Angers, et les dons de bienfaiteurs. Édifiés au gré des urgences, des dons et des événements, nos bâtiments sont représentatifs de toutes les époques depuis 1600. **L'architecture du monastère**, plutôt éclectique, qui allie des bâtiments de diverses époques, imbriqués les uns dans les autres, porte les marques d'une existence souvent menacée.

De toutes leurs épreuves, celle de la dissolution de 1904 est sans aucun doute la plus lourde. Ces événements n'ont été malheureusement que trop rapidement évoqués dans cette étude. Ils mériteraient qu'on leur consacre une étude spécifique. À cet égard, un examen approfondi des sources archivistiques disponibles nous permettrait sans doute de mieux mesurer ce que les sœurs ont dû endurer durant le premier quart du vingtième siècle, voire de suivre le parcours individuel de chacune.

Nous avons la grâce d'avoir **une douzaine de cahiers manuscrits** dans nos archives, témoignage de la vie quotidienne des sœurs, ensemble à la recherche de Dieu. Sœur Victoire (entrée en 1821, et infirmière) partage sa réflexion au moment du décès de Sr Marie de l'Incarnation en 1823 : « *La Mère M. de l'Incarnation s'était offerte à Dieu, (...) pour éviter les peines du purgatoire, acte bien digne d'éloges, mais qui n'est pas à imiter quand on n'en a pas reçu l'inspiration de Dieu. Il vaut mieux, en général, vivre dans un parfait abandon à sa Providence, en supportant d'abord, en cette vie, tout ce qu'il [lui] plaira de nous envoyer comme peines et souffrances, en le priant de disposer de nous selon son bon plaisir.* » Mère Louis de Gonzague témoigne de la foi dans le secours de Dieu de Sr Claire, entrée en 1895, longtemps à la Procure, 30 ans cellérier dans les temps difficiles des expulsions de 1904 et des années suivantes, de grande pauvreté et décédée en 1946. « *Sœur Claire aimait à répéter à ses supérieures qu'elle sentait dans l'embarras : 'Ne vous tracassez pas, la communauté n'a jamais manqué du nécessaire... C'était quelque fois bien trop juste, mais au dernier moment tout s'arrangeait'* ». On pourrait passer du temps à scruter ces pages : elles nous éclairent sur la vie concrète des sœurs à diverses époques, et sur les motivations qui les animent. Je relèverai l'union des cœurs, la patience envers leurs propres infirmités et celles d'autrui, et la joie.

